

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
« S.N.M.V.T »

Société Anonyme au capital 39 938 746 dinars
Siège social : Rue Larbi Zarrouk -2014 Mégrine
Matricule fiscal n°0001110 K/P/M/000
RC B177071996
CNSS 32130

AVIS DE CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
LE 09 JUIN 2017

Sur décision du conseil d'administration réuni le vendredi 28/04/2017, Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle maison de la ville de Tunis sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le vendredi **09 Juin 2017** à 10h, à Arena Tunis, les berges du lac, avenue principale Tunis-Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2016 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2016 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2016 de la S.N.M.V.T
- Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2016 du groupe.
- Création d'un Fonds Social.
- Affectations du résultat de l'exercice 2016.
- Fixation du montant de jetons de présence
- Nomination d'un nouvel administrateur
- Quitus aux administrateurs
- Pouvoirs en vue des formalités

Messieurs les actionnaires désireux d'assister ou se faire représenter à cette assemblée, sont priés de retirer leurs cartes d'admission à l'assemblée générale, auprès du dépositaire de leurs actions (intermédiaire en bourse/banque) au plus tard le 04 juin 2017 .

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 09/06/2017

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'elle a été régulièrement convoquée par publication au JORT N° ... du .../05/2017 et par des communiqués publiés aux journaux deetdu/05/2017

De ce fait elle donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation. Elle constate que le quorum prévu par les statuts est atteint, et peut donc valablement délibérer.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, sur les états financiers de la SNMVT et les états financiers consolidés de l'exercice 2016, ainsi que les explications données en cours de séance, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers individuels, les états financiers consolidés, au 31 décembre 2016, faisant ressortir pour l'exercice 2016 un bénéfice net après impôt de 1 916 434,957 dinars pour SNMVT , et un bénéfice net consolidé après impôt de 2 801 389,222 dinars.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2016.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le conseil d'administration la création d'un Fonds Social pour l'amélioration du climat social et la motivation du personnel.

L'Assemblée Générale charge le conseil d'administration de procéder à la constitution juridique et financière du Fonds et de mettre en place le règlement intérieur et les procédures de sa gestion et de son contrôle.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 qui s'élève à 1 916 434,957 dinars comme suit :

Résultat de l'exercice	1 916 434,957 dinars
Résultats reportés	1 472 469,720 dinars
Total à affecter	3 388 904,677 dinars

Affectation

Réserve légale	169 445,233 dinars.
Fonds Social	500 000,000 dinars
Résultat reporté	2 719 459,444 dinars

Cette résolution mise au vote est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2016 avec les filiales et les sociétés apparentées du groupe SNMVT.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant deDinars brut au titre de jetons de présence, à charge pour le conseil de les distribuer entre ses membres.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Stéphane MAQUAIRE en qualité d'administrateur indépendant et ce, pour la durée restante du mandat des autres membres du conseil d'administration.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

NEUVIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....